

083-218300887-20260320-2026-AU
Reçu le 20/03/2026

COMMUNE DE NÉOULES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEOULES
Séance du 20 mars 2026 à 18 heures

L'an deux mille vingt-six, aux date et heure ci-dessus mentionnées, s'est réuni, en séance publique, salle du conseil municipal de la mairie, le conseil municipal de la commune de Néoules, sous la présidence de madame le maire, Sophie ABOUDARAM.

Présents :	Sophie ABOUDARAM	Christophe LACOMBE	Nicole LEBON
	Patrick GUARINOS	Karine BILLAULT	Mikaël SCHNEIDER
	Laurence GASSIER	Jacques OLES	Laurène PEREZ
	Daphné YETERIAN	Kévin MARTIN	Françoise BERTHOLET
	Fouad ABBAOUI	Charlotte PARTOUCHE	Christian TRIVERO
	Isabelle GATTI	Fabien COLOMBAN	Emilie CLEMENT
	Guillaume BERNARDEAU	Mireille GALIZIA	Rodolphe HUBERT
	Absents excusés :	Clément SIMON	Jean-Daniel WIDMAIER
Ont donné pouvoir :	Clément	Jean-Daniel	
	SIMON A : Sophie ABOUDARAM	WIDMAIER A : Mikaël SCHNEIDER	

Date de la convocation : 16.03.2026

Nombre de membres composant l'assemblée : 23

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 23

Quorum (12) : Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Conformément à l'article 2121-15 du C.G.C.T, madame Daphné YETERIAN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-011 – Détermination du nombre d'adjoints au maire

Rapporteur : madame le maire

Madame Sophie ABOUDARAM élue maire rappelle que conformément à l'article L2122-2 du CGCT, le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. L'effectif légal du conseil municipal étant de 23 membres, le nombre maximal d'adjoints est fixé à 6.

Madame le maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures la commune disposait, jusqu'à ce jour, de 6 adjoints au maire. Elle propose de fixer le nombre d'adjoints au maire à six.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à six le nombre d'adjoints au maire.

Résultat du vote	
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Sophie ABOUDARAM